

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le 02/02/2023

ID : 001-200070118-20230131-DEL_23_01_31_13-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 24

Représentés : 10

Absents : 12

L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 25 janvier 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Marianne MORSLI, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), Mme Corinne DUDU (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Richard LABALME (pouvoir à M. Marie-Jeanne VERCHERAT), Mme Patricia MAURY (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), M. Dominique VIOT (pouvoir à Mme Marianne MORSLI), M. Maurice VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

N°2023/01/31/13 - BUDGET PRINCIPAL 2023 – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-1,

Vu le budget Principal 2022, voté par le Conseil Communautaire ainsi que les décisions modificatives qui l'ont complété,

Considérant l'intérêt d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 concernant la création d'un plateau sportif polyvalent à Montceaux afin d'autoriser un affermissement de la tranche optionnelle n° 2 du marché de travaux Aménagements d'Equipements sportifs extérieurs début février 2023 permettant de démarrer les travaux début avril pour une durée deux mois, en tenant compte des délais et contraintes d'approvisionnement et de l'évolution du prix des matériaux.

M. DESCHIZEAUX explique que jusqu'à l'adoption du budget 2023, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (L. 1612-1 al. 3 CGCT).

Il précise que le montant des crédits ouverts globalement en section d'investissement sur les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 en 2022 s'élève à 3 364 076,34 Euros, ce qui porte à 841 019 euros le montant du plafond des dépenses pouvant être engagées en 2023 par ouverture anticipée.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 16 janvier 2023,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 33 voix favorables et avec une opposition (M. Dominique VIOT),

DECIDE d'ouvrir, de façon anticipée, des crédits en section d'Investissement pour un montant total de **700 000 euros** affecté à :
Opération 46 — Piste d'athlétisme Visiosport site Montceaux - au compte 2318 – Autres immobilisations corporelles en cours.

ET PRECISE que ces crédits seront inscrits au budget Principal de l'exercice 2023 lors de son adoption.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 31 janvier 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX